

AVIS

Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et bovins laitiers

Préambule

Le réseau bovin du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) souhaite informer les médecins vétérinaires praticiens, les producteurs et les intervenants du secteur laitier des derniers développements concernant l'IAHP au Québec et solliciter leur collaboration pour maintenir une vigilance accrue et la mise en œuvre de mesures de biosécurité.

État de situation

En date du 17 octobre 2025, aucun cas d'IAHP n'a été détecté chez les bovins laitiers au Canada. Une [surveillance est toujours en cours dans le lait cru des usines de transformation](#). **Le virus de l'IAHP a toutefois été détecté dans plusieurs provinces, y compris au Québec**, chez de nombreux oiseaux sauvages et dans quatre élevages de volailles depuis le début de l'automne.

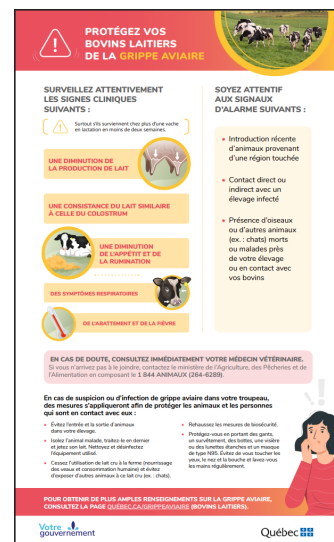
Risques d'introduction de l'IAHP

Le principal risque d'introduction de l'IAHP dans un élevage laitier canadien demeure l'introduction d'un bovin laitier infecté dans le cheptel, que ce soit via l'achat d'un animal ou la participation à un rassemblement. Toutefois, **le risque d'introduction par l'entremise des oiseaux sauvages, bien qu'extrêmement rare, n'est pas à négliger et est présent sur tout le territoire québécois, particulièrement lors des périodes de migration**. Au vu des conséquences importantes qui surviendraient, il est important de limiter les risques de contacts directs et indirects des bovins laitiers avec des oiseaux sauvages par la mise en œuvre de bonnes mesures de biosécurité. Cela permet en plus de limiter les risques d'introduction d'autres infections. Par exemple, les infections à *Salmonella* ou à *Campylobacter*, qui peuvent aussi être transmises par les oiseaux sauvages ou domestiques.

Prévenir l'introduction et protéger le cheptel

Voici les précautions à prendre:

- ✓ Être à l'affût des [signes cliniques](#) et si la maladie est suspectée dans un troupeau ou en cas de doute, contacter sans délai un médecin vétérinaire;
- ✓ Éviter d'introduire des vaches en lactation et des taures de remplacement en provenance des États-Unis ou qui ont participé à un rassemblement où ces animaux sont présents. Lorsqu'un animal est introduit, l'isoler pour au moins 14 jours et confirmer son statut et celui du troupeau avec des tests de dépistage IAHP;



- ✓ Éloigner les oiseaux sauvages du site et les empêcher d'avoir accès à l'intérieur des bâtiments, silos et aires de consommation des animaux;
- ✓ Lors de l'entrée dans un bâtiment, porter des vêtements et des bottes propres ou qui lui sont dédiées;
- ✓ Si un puit de surface est utilisé, vérifier que le système de traitement d'eau est fonctionnel.

Au-delà des exigences du programme proAction, l'accompagnement d'un médecin vétérinaire est incontournable dans la révision du plan de biosécurité d'un élevage et pour proposer des solutions personnalisées aux défis d'application : n'attendez pas pour profiter de leur expertise.

Pour plus d'information sur l'IAHP, consulter les liens suivants :

[Grippe aviaire chez les bovins laitiers — Gouvernement du Québec](#)

[Stratégie québécoise de surveillance, de prévention, de contrôle et de protection de la santé publique contre l'influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins laitiers — Gouvernement du Québec](#)

[Influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins : directives à l'intention des vétérinaires de pratique privée — Agence canadienne d'inspection des aliments](#)

[Détection du H5N1 chez les bovins laitiers aux États-Unis — Système canadien de surveillance de la santé animale](#)

Les membres du Réseau bovin sont : Dr Étienne Boulanger, Dre Marie-Eve Brochu-Morin, Dre Joanie Desrochers, Dr Jocelyn Dubuc, Dr Gilles Fecteau, Dre Marie-Lou Gauthier, Dre Roxann Hart, Dre Danielle Larochelle, Dre Isabelle Maheu, Dre Elouise Molgat, Dr Sylvain Nichols, Dre Marjolaine Rousseau, Dre Marie-Ève Paradis.

Dre Marie-Eve Brochu-Morin, D.M.V., M.Sc.

Médecin vétérinaire responsable du réseau bovin

Direction de la santé et du bien-être des animaux

Téléphone : 418 380-2100 poste 3123

Cellulaire : 418-559-0313

marie-eve.morin@mapaq.gouv.qc.ca